



**Compte rendu du conseil municipal
Séance du mercredi 9 novembre 2016**

Le maire souhaite la bienvenue à Monsieur Rémy Aubry, nouveau conseiller municipal.

Sont présents : Monsieur Gérard Leguay, Madame Annick Niporte, Monsieur Dominique Duchamp, Monsieur Philippe Brunot, Madame Nathalie Weill, Madame Michèle Baudoin, Monsieur Christian Albert, Madame Marie-Luce Bon, Madame Antoinette Graff, Madame Claudine Lenet, Monsieur Jean- Michel Bon, Monsieur Christophe Leloup, Monsieur Christophe Louet, Madame Nathalie Vieillard, Madame Sandrine Renault, Monsieur Rémy Aubry.

Absents Excusés : Madame Olga Pecaud (procuration à Monsieur Gérard Leguay), Monsieur Serge Bavard (procuration à Monsieur Philippe Brunot), Monsieur Philippe Michaud, (procuration à Monsieur Christian Albert)

Madame Dominique Duchamp est élu secrétaire de séance

Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du conseil municipal du 15 septembre dernier.

1- Service public de l'eau et de l'assainissement, rapports réglementaires 2015

Le maire présente les chiffres clés du service public de l'eau comme suit :

1100 clients desservis, 284 257 m³ d'eau produits, 212 564 m³ consommés. Le rendement est de 74.8 %, l'indice linéaire de perte est de 5.66, 100 % de conformité sur les analyses bactériologiques, 100 % de conformité sur les analyses physico chimiques, 7 125 mètres linéaires de réseau ont fait l'objet d'une recherche de fuite, le prix moyen du m³ est de 1.4 € TTC sur la base d'une facture de 120 m³.

Le taux de rendement est en baisse par rapport à l'année précédente. Les fuites ont été plus importantes en 2015, ainsi que les prélèvements sur le réseau non comptabilisés.

Le maire présente les chiffres clés du service public de l'assainissement comme suit :

982 clients assainissement collectifs, 141 913 m³ de volume assujettis, 5 désobstructions de réseau et branchement, 44.2 km de réseau total d'assainissement, le prix moyen est de 1.8915 TTC /m³ sur la base d'une facture de 120 m³.

Le conseil prend acte de ces rapports.

2- Coupes de bois

Le conseil décide à l'unanimité par 15 voix pour et 4 abstentions (C.Leloup, C. Louet, N.Vieillard, S. Renault) de la destination des coupes comme suit :

- Vente au printemps 2017 des produits de l'éclaircie résineuse des parcelles 112, 113, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 222, 227, 228.
- Ajournement des parcelles 210, 211, 212, 213, reporté en 2018 en attente de l'avancement du projet éolien
- Ajournement de la parcelle 223, reportée en 2020.

3- Acquisition de terrain

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la donation à la commune proposée par Madame Andrée Rousselet. Cette donation consiste à céder gracieusement à la commune de Selongey 3 parcelles de terrain cadastrées AO 247, AO983 et AM29, pour une surface totale de 26a36. Les frais d'acte correspondants sont à la charge de la commune.

4- Emprunt

1/Le conseil approuve à l'unanimité la réalisation d'un emprunt de 300 000 € afin de financer la rénovation du bâtiment « Maison Réquichot ». Trois organismes bancaires ont été consultés. La caisse d'épargne est la mieux disante, avec un taux de 0.94 % sur 15 ans.

2/ le conseil autorise le maire à l'unanimité par 18 voix pour et une abstention (C. Albert) à mener à terme la renégociation d'un prêt avec la Caisse d'épargne, dans l'intérêt de la commune. Il s'agit de l'emprunt de 800 000 €, pour le financement du groupe scolaire, contracté en 2012.

C. Albert justifie son vote par le souhait de voir l'ensemble des emprunts de la commune faire l'objet d'une renégociation globale.

5- Avenant convention « centre de loisirs »

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant à la convention « centre de loisirs » avec la communauté de communes du canton de Selongey afin d'y intégrer le transport des élèves du SIVOS des 4 Villages à l'Accueil de loisirs le mercredi midi en périodes scolaires au prix de 35 euros par navette.

6- Groupement d'achat d'énergies

Le maire expose le principe du nouveau groupement de commande qui consiste schématiquement à étendre le périmètre à la nouvelle région Bourgogne Franche Comté et à intégrer les tarifs bleus en électricité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à ce groupement de commande.

7- SICECO- Conseil en énergie partagée

Le maire informe le conseil qu'il est nécessaire de délibérer afin de continuer à bénéficier de l'accompagnement du Conseiller en Énergie Partagée dans le suivi des consommations énergétiques, la mise en œuvre de travaux, le suivi des contrats de maintenance et la gestion des certificats d'économie d'énergie. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le transfert au SICECO de la compétence intitulée dans ces nouveaux statuts « Conseil en Energie Partagée » pour le diagnostic et le suivi énergétique des bâtiments » (art 6.8)

8- Modification des statuts de la communauté de communes de Selongey

La fusion des 2 communautés de communes (COSOTI et Canton de Selongey) impose préalablement une harmonisation des statuts entre les 2 structures et ce avant la date du 1er janvier 2017. Il a été pris en référence les 2 statuts des communautés desquels ont été extraits les compétences de chacune d'entre elles.

Les différentes compétences fusionnées ont été réparties, selon la réglementation et un accord entre les bureaux des communautés de communes, entre compétences obligatoires, optionnelles ou facultatives.

Après avoir pris connaissance des nouveaux statuts, le conseil municipal les approuve à l'unanimité.

9- Projet éolien entre Tille et Venelle

En sus du bail emphytéotique avec constitution de servitude et de la convention d'utilisation d'occupation du domaine public, que les conseillers ont reçu avec leur convocation, le maire propose de délibérer sur la convention d'accompagnement communiquée lors de la séance du conseil.

Le maire précise que cette convention engage la société Vélocita à verser à la commune la somme de 60 000 € qui sera dédiée au financement de la nouvelle médiathèque, à la création d'un sentier pédagogique, et au raccordement de l'éolienne n°18 sur le transformateur de Selongey .

C. Albert souligne que la formule de révision des loyers lui paraît trop longue et précise que c'est un engagement de 15 ans renouvelable 1 fois, au terme duquel la commune récupérera le terrain vierge.

Le conseil municipal autorise le maire à l'unanimité par 15 voix pour et 4 abstentions à signer le bail emphytéotique avec constitution de servitude, la convention d'utilisation d'occupation du domaine public ainsi que la convention d'accompagnement.

10- Echanges de terrain commune de Selongey/ SEB

A/ enquête publique

Le maire informe l'ensemble des conseillers de l'avis favorable assorti des recommandations du commissaire enquêteur.

C. Albert veut s'assurer que la SEB ne couvrira pas la rivière. Le maire précise que cette mesure fait l'objet d'un engagement de la SEB et qu'en tout état de cause ni la mairie, ni les services de l'état ne donneront leur accord.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité par 18 voix pour et 1 abstention (N. Weill) le déclassement de ces voiries.

B/ échanges des terrains

Compte-tenu du vote précédent, le maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer les actes notariés correspondants aux échanges présentés au conseil municipal le 29 janvier 2015 comme suit :

- la société SEB s'engage à céder à la commune de Selongey un terrain situé rue du stade, constitué de deux parcelles, la première d'une superficie de 5109 m² cadastrée AP n°24 classée en zone Ube du PLU et la seconde d'une superficie de 822 m² cadastrée AP n°29 classée en zone UA du PLU, terrain sur lequel se trouve un bâtiment d'une surface de 286 m² répartie sur 3 niveaux.
- En contrepartie la commune de Selongey s'engage à céder à la SEB les biens suivants : un terrain nu situé rue Méville d'une superficie totale de 2023 m², cadastré AL n°77, 78, 88, 89, 90, 91, 92, 93 et 95. Une parcelle de terrain d'une superficie de 770 m² cadastrée AK englobant une partie de la voirie « quai derrière l'eau et rue de l'eau ».

L'ensemble des frais seront pris en charge pour moitié par la SEB et pour moitié par la commune de Selongey.

Le conseil, à la majorité par 18 voix pour et 1 voix contre (N. Weill), autorise le maire à signer ces actes.

11- Informations diverses et questions des conseillers

Le maire informe les conseillers municipaux des points suivants :

- Fermeture du magasin Weldom, le bâtiment est en vente.
- Projet d'installation d'une fleuriste : ce projet est retardé compte tenu de la situation familiale de la commerçante.
- Transferts de compétences à la communauté de communes : étude concernant les zones d'activités économiques
- Médiathèque Réquichot, nom retenu pour la nouvelle médiathèque. Monsieur Joseph Réquichot, propriétaire de cette bâtisse fut Maire de Selongey plusieurs années.
La pré-visite de la commission de sécurité donne lieu à des aménagements complémentaires.
- Fin de la première tranche des travaux du foyer, celui-ci sera fermé à partir du 15 mai 2017 pour débiter les travaux de la seconde tranche.
- Réhabilitation de la mairie : le cabinet d'architecte doit remettre l'APD fin novembre

La séance est levée à 21h25

Le secrétaire de Séance

Dominique DUCHAMP

Le maire

Gérard LEGUAY

